

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	25.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Gesellschaftsrecht
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Verwaltungsakt
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Gesellschaftsrecht, Verwaltungsakt, 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 25.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Gesellschaftsrecht	1

Abkürzungsverzeichnis

SBB Schweizerische Bundesbahnen

CFF Chemins de fer fédéraux suisses

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Gesellschaftsrecht

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 21.06.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Ces dernières années, le débat sur la rémunération des cadres dans les entreprises privées a fait couler beaucoup d'encre. La votation 1:12 est l'un des exemples les plus concrets de ce débat toujours vif. De son côté, le Conseil fédéral s'est penché sur la **rémunération des cadres des entreprises et établissements proches de la Confédération** comme La Poste Suisse SA, les CFF SA, Skyguide SA, RUAG Holding SA, Identitas SA ou encore SIFEM SA. Pour limiter les abus, le Conseil fédéral a défini des dispositions statutaires types. Elles prévoient notamment l'attribution de compétences supplémentaires aux assemblées générales de ces entreprises. Ainsi, les assemblées générales devront définir, à l'avance, une limite supérieure pour les honoraires des membres de direction. De plus, les dispositions précisent que la part variable du salaire des cadres ne devrait pas dépasser 50% de la part fixe, et que les prestations annexes ne devraient pas dépasser 10% du salaire fixe. La validation de ces dispositions repose désormais entre les mains des assemblées générales des différents établissements.¹

1) Communiqué de presse: NZZ, 22.6.17